

# PIG Précarité énergétique maintien à domicile « Habiter mieux en Pays de Retz »



## Communauté de Communes du Sud-Estuaire

Emmanuelle LARDEUX

Service Technique

6 boulevard Dumesnildot

44 560 PAIMBOEUF

02 40 27 70 12

[e.lardeux@cc-sudestuaire.fr](mailto:e.lardeux@cc-sudestuaire.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Programme porté par le PETR du Pays de Retz.

Conventionnement avec la Communauté de Communes Sud Estuaire afin de mettre en œuvre un Programme d'intérêt général d'une durée de 3 ans (1er mars 2018 / 28 février 2021) afin de lutter contre la précarité énergétique, encourager le maintien à domicile et soutenir le conventionnement des logements locatifs privés.

### TYPE D'AIDE

Subvention/prime

Financement du suivi animation du programme par les collectivités et prise en charge de l'AMO pour le montage des dossiers.

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire du PETR du Pays de Retz (4 EPCI)

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Particuliers propriétaires occupants (sous conditions de ressources ANAH) et propriétaires bailleurs

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Justifier d'un gain énergétique projeté avant et après travaux égal ou supérieur à 25% pour les logements de propriétaires occupants et 35% pour les logements des propriétaires bailleurs ;
- Conditions de ressources ANAH ;
- Faire réaliser les travaux par des entreprises.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

#### Travaux de lutte contre la précarité énergétique :

Propriétaires occupants :

Selon règles de financements des partenaires

+ subvention EPCI de 500 € dans la limite des objectifs fixés par EPCI.

Propriétaires bailleurs :

Selon règles de financements des partenaires

+ subvention EPCI de 50€/m<sup>2</sup> (plafond de 60 m<sup>2</sup>) pour les projets localisés sur la commune de St-Brevin (éligible à la prime de réduction de loyer de l'ANAH).

#### Travaux pour l'autonomie de la personne :

Selon les règles de financements des financeurs.

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

ANAH, Prime Habiter Mieux, Région, Département, Caisse de retraite

---

## **ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS**

Participation financière de la CC Sud Estuaire pour le suivi animation 2018/2020 : 32 958,95 €  
Année 4 (2021/2022) : 11 620 €

Aides aux travaux : 31 000 € sur 3 ans  
Année 4 (2021/2022) : 19 000 €

---

## **OBSERVATIONS**

Concernant le précédent PIG 2014-2017, ont été accordés :

- 136 dossiers de propriétaires occupants « énergie » ;
- 80 dossiers de propriétaires/locataires « adaptation du logement » ;
- 7 dossiers de propriétaires occupants avec la double thématique énergie et adaptation.

Montant TTC des travaux générés agréés : 3 765 171 € TTC.  
Total des aides demandées : 2 043 199 €.

Le PIG a fait l'objet d'un avenant de prolongation (jusqu'au 28 février 2022), ont été accordés entre le 1<sup>er</sup> mars 2018 et le 28 février 2022 sur Sud Estuaire :

- 72 dossiers énergie
- 51 dossiers adaptation
- 1 dossier énergie + adaptation

Montant TTC des travaux générés agréés : 2 196 647 € TTC  
Total des aides demandées : 1 206 354 €

***Le COPIL PIG en date du 22 mars 2022 a acté la reconduction du PIG à l'échelle du PETR pour une durée de 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.***